



Vendredi 9 décembre 2016

Xylella Fastidiosa en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : trois nouveaux foyers confirmés dans les Alpes-Maritimes

Trois nouveaux foyers de *Xylella Fastidiosa*

Dans le cadre de la vigilance renforcée des services de l'État, trois arbustes situés sur les communes de Mougins, Théoule-sur-Mer et Villeneuve-Loubet viennent d'être identifiés comme porteurs de la bactérie *Xylella Fastidiosa* sous-espèce **multiplex** par le laboratoire de santé des végétaux de l'ANSES.

Un de ces arbustes, un **genêt d'Espagne** (*Spartium junceum*) a été prélevé sur la commune de Théoule-sur-Mer dans le cadre de la surveillance renforcée de la zone tampon du foyer de Mandelieu-La Napoule. Cette zone de 10 km de rayon a été créée suite à la découverte d'un premier foyer sur cette commune fin 2015.

Les deux autres arbustes, un **polygale à feuille de myrte** (*Polygala myrtifolia*) et une **lavande** (*Lavandula* sp) ont été prélevés dans le cadre de la surveillance événementielle, respectivement sur les communes de Mougins et de Villeneuve-Loubet.

En application des mesures de lutte visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union européenne de *Xylella Fastidiosa* prévues par la décision d'exécution de la Commission européenne du 18 mai 2015 modifiée, de l'arrêté ministériel du 23 décembre 2015 et de l'arrêté préfectoral du 5 février 2016, les mesures suivantes sont mises en place :

- délimitation d'une zone dite « infectée » de **100 m** autour des végétaux contaminés : une désinsectisation de tous les végétaux et un arrachage des végétaux hôtes seront effectués. Les propriétaires concernés seront très prochainement destinataires d'un courrier leur précisant la marche à suivre ;
- délimitation d'une nouvelle zone dite « tampon » de **10 km** autour de cette zone infectée, dans laquelle les mouvements de végétaux spécifiés et hôtes (environ 200 espèces de végétaux à risque) sont réglementés (interdiction de circulation au-delà de la zone tampon sauf autorisation délivrée par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt).

Une enquête épidémiologique visant à déterminer l'origine des végétaux contaminés et de leurs dates de plantation est également en cours.

Ces nouveaux cas portent à 20 le nombre de foyers découverts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont 16 dans les Alpes Maritimes et 4 dans le Var.

2576 prélèvements ont été effectués depuis le 21 juillet 2015 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 299 genres ou espèces végétales sensibles à la bactérie *Xylella fastidiosa*. 55 arbustes se sont révélés être contaminés (5 lavandes, 36 polygales à feuilles de myrte et 14 spartiers à jonc).

Retrouvez les informations sur le site de la DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur :
<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Contacts Presse

Préfecture des Alpes-Maritimes : Bureau de la communication et des relations publiques : 04 93 72 22 40

Préfecture du Var : Vincent BARASTIER, chargé de communication , : 04 94 18 80 30

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Tessa FRECHIER-MEY, chargée de communication - 06 88 68 01 13

Liste des communes touchées par la délimitation de zones :

Var

BANDOL
EVENOS
FREJUS
LA CADIÈRE D'AZUR
LA GARDE
LA SEYNE SUR MER
LA VALETTE DU VAR
LE BEAUSSET
LE CASTELLET
LE PRADET
LE REVEST LES EAUX
LES ADRETS-DE-L'ESTEREL
MONTAOUX
OLLIOULES
SAINT MANDRIER SUR MER
SAINT-RAPHAËL
SANARY SUR MER
SIX FOURS LES PLAGES
TANNERON
TOULON

Alpes-Maritimes

ANTIBES
ASPREMONT
AURIBEAU-SUR-SIAGNE
BEAULIEU SUR MER
BEAUSOLEIL
BEZAUDUN-LES-ALPES
BIOT
BLAUSASC
CAGNES-SUR-MER
CANNES
CANTARON
CAP D'AIL
CARROS
CASTAGNIERS
CASTELLAR
CASTILLON
CHATEAUNEUF DE GRASSE
CHATEAUNEUF VILLEVEILLE
COLOMARS
DRAP
EZE
FALICON
GATTIERES
GORBIO
GRASSE
LA COLLE-SUR-LOUP
LA GAUDE
LA ROUETTE-SUR-SIAGNE
LA TRINITE
LA TURBIE
LE BAR SUR LOUP
LE BROCC
LE CANNET
LE ROURET
LE TIGNET
MANDELIEU-LA-NAPOULE
MENTON

MOUANS-SARTOUX
MOUGINS
NICE
OPIO
PEGOMAS
PEILLE
PEILLON
PEYMEINADE
ROQUEBRUNE CAP MARTIN
ROQUEFORT-LES-PINS
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE
SAINT-BLAISE
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT
SAINT-JEANNET
SAINT-LAURENT-DU-VAR
SAINT-MARTIN-DU-VAR
SAINT-PAUL- DE-VENCE
SAINTE AGNES
SOSPEL
THEOULE-SUR-MER
TOURRETTE-LEVENS
TOURRETTES-SUR-LOUP
VALBONNE
VALLAURIS
VENCE
VILLEFRANCHE-SUR-MER
VILLENEUVE-LOUBET